

Rapport du jury

Aide à la mobilité de recherche en France – étudiants en Master – 2023

Le lundi 23 janvier 2023, le jury composé de :

- Juliette TREY, directrice adjointe du Département des études et de la recherche, INHA
- Hélène VALANCE, conseillère scientifique, In Visu
- Thierry LAUGEE, professeur d'histoire de l'art contemporain, Nantes université
- François SEGUIN, conservateur du patrimoine, Musées d'Amiens

s'est réuni pour examiner les 18 dossiers éligibles déposés (contre 6 en 2021 et 11 en 2022) dans le cadre des aides à la mobilité en France proposées aux étudiantes et étudiants de master pour des séjours de recherche en France. Cette aide, de 1 000 euros maximum, est destinée à rembourser des déplacements prévus en France en 2023. L'avancement de l'ouverture de l'appel à novembre-décembre, au lieu de janvier-février a manifestement permis de susciter davantage de candidatures. Les dossiers éligibles émanaient de différentes universités parisiennes et établissements d'enseignement supérieurs parisiens (3) et de région (14), avec un dossier émanant d'une université européenne. L'un des membres du jury, qui encadre plusieurs étudiants en master ayant soumis un dossier de candidature, s'est abstenu lorsque ces dossiers ont été examinés.

Le jury a privilégié les dossiers qui ont su présenter un projet de recherche de manière claire et structurée tout en établissant et justifiant la nécessité d'un séjour de recherche. Les dossiers doivent également montrer que les candidats et candidates ont soigneusement préparé leur séjour de recherche, en identifiant précisément les sources et ressources à consulter. Ainsi les dossiers listant des bibliothèques ou des centres d'archives sans autre précision ont été écartés au profit de dossiers indiquant les cotes ou les ouvrages (non numérisés) à consulter.

Le jury rappelle que le budget doit être correctement évalué, c'est-à-dire ne pas être calculé de manière excessive mais qu'il est également inutile de chercher à réduire au maximum les coûts (notamment les frais de bouche). Ainsi, la somme indiquée au budget peut être inférieure ou supérieure au montant maximum de l'aide proposée par l'INHA. Les frais de déplacement, hébergement et nourriture sont éligibles, en revanche l'équipement (par exemple appareil photo numérique) ne le sont pas.

Ont ainsi été retenues les candidatures de :

- Y-Lan Auger, master 1 parcours histoire et critique des arts, Université Rennes 2, *Laurent Danchin (1947-2017)*
- Chloé Charles, master Histoire, Civilisations, Patrimoine parcours Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées, Université de Poitiers, *Penser l'architecture du bien-être : l'architecture hospitalière de Paul Nerslon (1895-1079) pendant l'entre-deux-guerres*
- Sarah Filliatreau, Master Histoire de l'Art : Création, Diffusion, Patrimoine, Sorbonne Université, *La collection des reliefs funéraires de Narbonne : l'apport des manuscrits d'antiquaires*
- Sidonie Fournier, Master Recherche en Histoire de l'art et archéologie, École Pratique des Hautes Etudes, *Les demeures des officiers de la marine de l'arsenal de Rochefort (fin XVII^e-XVIII^e siècle)*

- Adrian Lanctin, master 1 Création, Diffusion, Patrimoine, Sorbonne Université, *Jean-Baptiste Paulin Guérin (1783-1855)*
- Lauriane Thomas, Master Histoire, Civilisation, Patrimoine des mondes caribéens et guyanais, Université des Antilles, *Représentations de la Guyane dans les expositions coloniales parisiennes de la fin du XIXe siècle à l'entre-deux-guerres : construction d'un imaginaire au prisme de l'assimilation*
- Précillia Valentin, Master 2 histoire de l'art, Université Via Domitia de Perpignan, *L'assemblage par gournables des membrures au bordé dans la construction navale romaine à partir de l'étude spécifique des épaves : Cap Béar 3, Baie de l'Amitié, Port-la-Nautique, Port-Vendres 3 et les épaves de Gruissan*



Juliette TREY
Directrice adjointe du Département des
Etudes et de la Recherche